

Pour le visage aimé de la Patri

Autor(en): **Rivaz, Paul de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **34 (1939-1940)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour le visage aimé de la Patrie.

(Discours prononcé par M. le Député Paul de Rivaz au Grand-Conseil valaisan en 1938.)

Messieurs les députés,

Lorsque, au mois de janvier dernier, j'ai déposé ma motion, appuyée par plus de trente députés, la situation du Pays était bonne ; le vent était à l'optimisme, l'avenir nous souriait.

Aussi l'heure semblait-elle devoir sonner pour discuter au sein de notre parlement, non seulement des questions économiques et matérielles — nécessaires à n'en pas douter — mais aussi des sujets où l'esprit et l'âme jouent le rôle prépondérant.

Le pain matériel assuré, la maison bâtie, il devenait plus facile de s'adonner aux soins d'aménagement intérieur, de parfaire l'ameublement, d'en faire un home accueillant et attirant.

Hélas, en avril, le gel a jeté la consternation et la tristesse dans le pays. Des préoccupations matérielles absorbèrent de nouveau l'attention du peuple et j'ai eu l'intention, dès lors, de renvoyer le développement de ma motion à des temps meilleurs. Tel ne fut cependant pas l'avis de plusieurs députés qui estiment que celle-ci revêt un caractère d'urgence, puisque de la décision du gouvernement dépend l'avenir du canton, dépend le développement touristique et, de celui-ci, un mieux-être matériel pour une partie importante de notre population.

Ma motion constituera une diversion à la discussion du budget et de la loi fiscale, en élevant nos esprits vers le beau en les déviant, durant quelques instants, des contingences un peu rudes et pénibles de la politique.

Messieurs les députés,

Je n'ai pas besoin de vous faire un long exposé de la question. Les journaux, et tout spécialement *Le Nouvelliste* et *Le Confédéré*, ont consacré des articles très intéressants à ce sujet. Ils vous ont démontré la nécessité urgente de prendre des mesures contre l'enlaidissement de notre pays. Vous savez d'ailleurs que le Heimatschutz et la Société suisse pour la Protection de la Nature interviennent constamment dans le sens de mon intervention et nous sommes sûrs de trouver, en ces deux groupements, de précieux auxiliaires.

Pour peu que l'on parcoure la littérature, on constate que le Valais, que le Créateur a fait si beau et à qui il a donné un berceau merveilleux, a été de tout temps et sans cesse chanté et admiré. Goethe, Musset, Montalembert et d'autres encore ont écrit sur notre pays des pages enthousiastes. Mais si ces amis, ces amants du pays valaisan, revenaient aujourd'hui sur terre et traversaient le canton, que verraient-ils ? Certes, ils seraient émerveillés de voir le Rhône endigué et la plaine transformée en un immense jardin. S'ils pénétraient dans nos profondes vallées, ils admireraient nos routes, parfois audacieuses, s'élançant à l'assaut des villages perchés sur des rochers et, d'un cœur unanime, ils rendraient hommage au gouvernement valaisan qui sut donner au progrès une si magnifique impulsion. Mais sans aucun doute ils regretteraient que simultanément les auto-

rités de cet incomparable pays n'aient pas mieux protégé son charme pittoresque, ces beautés folkloristes et naturelles.

M. Gonzague de Reynold, dans son livre sur le pays suisse, a écrit ceci: « L'architecture est la logique d'une cité ; elle en exprime le caractère permanent, essentiel ; il se modifie avec lenteur au cours des siècles, presque insensiblement, suivant une ligne. Tout ce qui est en dehors de cette ligne est erreur et discordance. Une commune est une individualité. Une individualité se reconnaît aux deux ou trois caractères qui leur appartiennent en propre. Ce sont les caractères qu'il faut cultiver. Choisissons les modèles sur place. C'est là le seul moyen d'éviter des fautes de goût. »

Très loyalement nous devons reconnaître que tous les villages valaisans qui se succèdent le long de la vallée du Rhône, ont perdu cette ligne, ce caractère, ce cachet que seul peut donner le style indigène. Ici, c'est un ravissant village de montagne aux chalets brunis par les ans et dont les fenêtres souriaient à la vie qui est abîmé par une construction moderne ; là, c'est une ancienne maison d'un charme qui serait exquis si elle ne joutait pas un bow-window en béton armé peinturluré sans goût. Plus loin, c'est une maison rustique dont le toit en tôle ondulée détruit tout le charme, ou encore une ruine, vestige du passé héroïque qui tombe, une page de l'histoire glorieuse du pays qui se couvre de poussière.

Nous devons réagir de toutes nos forces contre un tel état de choses et travailler à la restauration de notre beauté architecturale. Le gouvernement a, il est vrai, élaboré un règlement sur les constructions qui autorise les communes à surveiller le caractère esthétique des maisons. Malheureusement, les communes n'ont pas exercé ce droit ou l'ont mal exercé. Voyez ce qui s'est passé dans certaines communes importantes de la plaine. Constatez ce qui se pratique en ville de Sion qui, pourtant, possède des hommes capables et des artistes en vue. Un individu qui désire bâtir doit tout d'abord déposer un plan. La commission d'édilité l'examine et ordonne le cas échéant quelques modifications. Jamais il ne lui viendra à l'idée d'examiner si le style correspond au caractère du site ou du pays. C'est ainsi que notre capitale est définitivement enlaidie par des constructions modernes qui, dans certains quartiers, ont poussé comme des champignons. Heureusement que pour les voyageurs arrivant, la vue des collines de Valère et Tourbillon accapare le regard et le détourne de ces bâtisses. Goethe n'a-t-il pas dit dans une de ses lettres que la vue des châteaux qui dominent Sion était pour lui un spectacle unique, grandiose ? Ceci nous console de cela, mais ne saurait nous contenter.

Il faut donc qu'à côté du règlement des constructions, le gouvernement impose au pays un style qui, loin d'être uniforme — nous devons être fédéralistes ici comme ailleurs —, s'adapterait en montagne au caractère alpestre, en plaine et sur les côteaux au caractère de l'agriculture et du vignoble, et dans les villes et bourgades au génie du lieu. Il faut également que le gouvernement impose au pays le matériel de construction et cela conformément à la motion du député Lathion, acceptée en son temps. Je fais ici allusion surtout aux tôles ondulées, ces horreurs

Die Kirche in Saas-Almagell wurde letztes Jahr mit Dynamit in die Luft gesprengt. Stand sie nicht in selbstsicherer Schönheit da, frei von schwächlichen Architekturfloskeln?



L'église de Saas-Almagell a été dynamitée l'an dernier. Au lieu de cette mort brutale, elle méritait les égards dûs à son âge, à son originale simplicité, à sa physionomie parfaitement valaisanne.



Was an ihrer Stelle gebaut wird: ein Turnsaal mit einem schlechten Turm. Gegen alle Verbesserungs-Vorschläge zeigten sich die Leute von Saas -Almagell taub. Taub im Sinne der Mundart nämlich.

L'édifice qu'on lui substitue se passe de commentaire. Vrai hall de gymnastique pourvu d'un clocheton étriqué, il paraît le modèle même de la banalité misérable. En dépit de tous les avertissements, les autorités de Saas n'ont rien voulu entendre. Quand donc cessera cette persécution des églises anciennes? On peut agrandir et construire sans détruire.

de nos paysages alpestres, au béton où il n'a rien à faire et à d'autres matériaux encore qui ne cadrent pas avec le lieu où ils sont employés. On nous dira avec raison que celui qui veut construire ne dispose que d'un tel capital et que l'Etat n'a pas le droit de lui imposer une augmentation de dépenses. C'est absolument vrai. L'individu qui veut construire une maison de fr. 10 000 doit pouvoir réaliser son projet selon ses possibilités. Je suis cependant en mesure de prouver que, pour ces fr. 10 000, il est possible de construire une maison de mêmes dimensions, aussi bien faite et qui, au surplus, cadre absolument avec le genre du pays. L'Etat est donc bien fondé en s'opposant résolument à tout ce qui pourrait nuire à l'esthétique d'une région. En Suisse alémanique on appelle „verschandeln” tout ce qui nuit à une contrée et cette désignation est très appropriée. L'exemple de Blitzingen est éloquent. Ce ravissant village de la vallée de Conches fut détruit par un incendie. Au lieu de le laisser reconstruire selon le goût de la population, l'Etat s'en est mêlé, a donné les instructions nécessaires et, aujourd'hui, ce village est reconstruit plus beau qu'avant et constitue un vrai bijou de nos montagnes. Il reflète parfaitement les mœurs et le genre de vie des habitants. C'est donc dans cette direction que l'Etat doit intervenir, en créant des modèles de maisons convenant aussi bien à la montagne qu'à la plaine. Sans cette mesure, on ne reconnaîtra plus notre pays d'ici quelques années. Dans la préface que M. le Conseiller d'Etat Troillet a écrite pour le livre *Les mille et une vues de la Suisse*, nous lisons la phrase suivante : Dans les montagnes du Valais, « il y a de jolis chalets de bois que l'étranger découvre tous les jours. Ils seront préservés du vandalisme utilitaire. On aura seulement l'ambition de les rendre plus seyants encore et plus confortables avec des approches plus attrayantes. » Car, déclare M. Troillet, « nous voulons augmenter notre fond de beauté ».

J'ai parlé, tout à l'heure, des anciennes ruines. N'est-il pas profondément regrettable de voir les vieilles tours de Chalais, de Rarogne, de Sembrancher et demain peut-être la maison communale de Sierre, toutes témoins héroïques d'un passé légendaire, tomber les unes après les autres ! Une fois, c'est parce que les communes ont refusé toute dépense pour maintenir en place les ruines d'une tour, une autre fois parce que l'immeuble d'un autre temps gêne la circulation. A ce rythme, tous ces témoins d'autres époques auront disparu sans laisser de traces. Et ce qui est encore plus grave, c'est que Tourbillon va disparaître à son tour, si l'Etat et la Commune ne prennent pas les mesures qui s'imposent. Cette ancienne demeure épiscopale, datant du XIII^e siècle, dont la silhouette se dresse fière et altière dans l'azur, aura subi le même sort. Déjà deux pans du côté nord se sont effondrés. Sans des travaux urgents et des clefs de fer pour retenir les murs, le château de Tourbillon aura disparu et avec lui l'un des aspects des plus précieux et des plus curieux non seulement du Valais, mais aussi de toute la Suisse. Car, la colline, sans ces témoins d'un autre âge, sera comme toutes les collines qu'on peut trouver un peu partout. J'ai cependant appris avec plaisir que l'architecte cantonal était en train d'étudier la question. Il en est de même de Valère. Cette église, la plus belle que l'on puisse voir, est à la merci d'un incendie. L'an passé, la foudre

l'a frappé. Dans la chambre du concierge, les cadres sont tombés à terre. Etant par hasard à Valère, le lendemain de l'orage, j'ai constaté de mes propres yeux les dégâts causés. Le château de Valère ne possède ni paratonnerre, ni hydrants, ni extincteurs. Or, au printemps, les enfants s'amuseaient souvent à mettre le feu aux herbes sèches du rocher. Il suffit qu'une flammèche soit transportée par un vent violent ou qu'un court-circuit se produise à l'intérieur du château, pour que Valère soit anéantie par le feu sans possibilité de secours. Le château de Tourbillon a été détruit par le feu le 24 mai 1788. Aujourd'hui, 150 ans après cette terrible catastrophe, Valère n'est pas mieux armée pour se défendre que Tourbillon en 1788. Et vous savez pourtant que, dans cet incendie, ont disparu la magnifique collection de portraits des évêques de Sion et toutes les archives. Je répète : le jour où les deux châteaux de Valère et Tourbillon auront disparu, ce n'est pas la seule ville de Sion, mais tout le canton qui auront perdu des témoins les plus précieux du passé. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que ces deux châteaux sont une attraction des plus précieuses de notre pays. Les autorités ont donc une très grande responsabilité. L'Etat doit étudier la question avec sérieux car, ainsi que l'a écrit M. le Conseiller d'Etat Troillet, nous avons l'obligation de conserver les témoins de notre passé. Les incomparables ruines de Tourbillon, notre vieille cathédrale de Valère, l'Abbaye de St-Maurice avec son trésor, les tours de la Bâtiaz et de Saxon, les remparts de Saillon, ces témoins du passé ne sont-ils pas des yeux toujours ouverts pour nous rappeler constamment notre glorieuse histoire ?

Dans un autre ordre d'idées, nous avons aussi l'obligation de conserver les témoins de la petite vie de tous les jours, les mille et un objets ménagers qui ont formé pendant des siècles l'humble horizon des jours de notre race. Ces objets sont autrement émouvants encore que les autres témoins du passé, car ils sont imprégnés d'humanité et capables de nous raconter l'histoire des foyers et nous donner une image de l'obscur génie du peuple. Ce sont les objets avec lesquels nos anciens ont construit, labouré, semé, récolté, tissé, cousu, bu et mangé, soigné le bétail, lutté contre les fléaux, etc. . . . Nos vieilles maisons, nos raccards, en sont encore pleins. Il fut cependant une époque où des quantités d'objets d'art valaisans ont pris le chemin de l'étranger, afin de servir à des buts mercantiles et être exposés finalement dans la demeure d'un riche américain, ou autres. Jusqu'à des objets de culte de très grande valeur historique ont ainsi disparu pour toujours. Lorsqu'on remplace l'objet ancien par l'objet moderne, le seau de bois par le seau d'aluminium, par un scrupule inné, on ne jette pas l'ancien, on l'abandonne sous le mazot ou au galetas. C'est là qu'on recueillera à profusion les richesses de notre Musée du Vieux-Pays. Elles ne nous coûteront pas grande chose. Mais dans 20 ou 30 ans déjà, quand l'industrie moderne aura remplacé jusqu'au dernier ces témoins de notre civilisation alpine, de notre civilisation du bois, ces objets reprendront à nos yeux un prix extrême. Imaginez que chaque siècle se soit préoccupé de créer le musée du siècle précédent, avec quelle curiosité ne nous pencherions-nous pas sur ces évocations de l'histoire familière du siècle des cathédrales ou du siècle des guerres d'Italie ? A nous donc de commencer, afin que nos petits-enfants retrou-

vent dans leur Valais moderne, de bout en bout transformé par le temps, ces précieuses reliques d'un âge disparu.

La création de ce musée du Vieux-Pays ne doit rien coûter à l'Etat. L'Etat doit simplement lui assurer l'existence et la protection légales. Il sera créé une association des amis du Musée qui se recruteront dans toutes les parties de la Suisse et qui auront à recueillir les objets, à les conserver, à acquérir les locaux, à administrer le musée. Cette association pourrait aussi prendre la forme d'une Fondation. N'attendons en tout cas pas trop pour créer ce musée, car ce n'est que de cette façon que nous sauverons ce qui reste. Déjà à Zurich et Genève — dans des musées aussi, heureusement — se trouvent des objets valaisans dont on ne pourra probablement plus retrouver un double chez nous. Nous voulons la création de ce musée afin que nos enfants ne soient pas obligés d'aller voir ailleurs ce qui, jadis, a appartenu à notre peuple.

J'en viens, maintenant, à examiner encore une autre face de notre vie valaisanne. Le Valais est l'un des rares cantons de la Suisse où certaines traditions sont restées vivantes jusqu'à nos jours, et jouit dès lors d'un prestige et d'un attrait bien mérités. Vous connaissez le « Segensonntag » dans la vallée de Lötschen, la magnifique fête-Dieu de certains grands centres, la « Remoua » du Val d'Anniviers, les combats de reines, la bénédiction de « bisses », les fêtes des vendanges et bien d'autres traditions encore. Dans son œuvre monumentale sur les costumes suisses, Madame Julie Heierli, qui vient de mourir, réserve une place importante aux costumes de notre canton et mentionne surtout le fait que ces costumes sont encore portés tous les jours, du moins dans certaines contrées. Dans le canton de Fribourg le costume s'est peut-être généralisé davantage ces dernières années. Mais il n'est nulle part porté journallement comme chez nous. Ce fait est capital, car le costume ne doit pas être un vêtement de parade, mais constituer une tradition sacrée et être un besoin de l'âme. Ne croyez-vous pas, Messieurs, qu'un groupe de femmes d'un de nos villages portant le costume national est cent fois plus digne qu'une société hétéroclite, désireuse de briller selon la dernière mode du jour importée de l'étranger, et combien fade le plus souvent ! Nous avons un devoir sacré de protéger nos costumes nationaux, ne serait-ce que pour bien montrer à l'étranger que nous voulons rester nous-mêmes.

Les autorités ont en outre le devoir de soutenir les efforts faits pour sauver de l'oubli notre musique populaire et surtout la vieille chanson de chez nous. Certes, des efforts ont été faits déjà dans ce domaine par plusieurs musiciens et notamment par M. Charles Haenni, l'éminent maître sédunois qui possède des centaines de chansons recueillies par lui-même un peu partout dans notre canton. Son fils, M. Georges Haenni, suit d'ailleurs les traces de son père. Mais il est du devoir des autorités cantonales de soutenir ces efforts, afin de permettre la publication de ces mélodies oubliées, de les sauver une fois pour toutes et de les rendre accessibles à notre génération. Voyez l'œuvre capitale du regretté professeur Arthur Rossat de Bâle qui, chargé par la Société suisse des Traditions populaires, a recueilli plus de 20000 chansons en Suisse romande. L'excellent folkloriste James Juillerat de

Porrentruy dont l'œuvre égale celle des Haenni, père et fils, est encouragé financièrement pour la publication de son travail, consistant en plusieurs recueils des plus intéressants. Hans Indergand s'est occupé de la musique du Val d'Anniviers et d'autres contrées encore. La musique de nos vieilles danses populaires plus ou moins disparues, peut encore être notée, mais il faut s'en occuper. Nous avons le devoir d'encourager l'initiative privée. La radio, les disques de phonographe et d'autres appareils encore nous saturent constamment de musique et de chansons douteuses venant de l'étranger et qui sont, bien souvent, malpropres et malfaisantes. Cela est vide et sans âme, mais cela plaît parce que langoureux et mélodieux. Il est vrai que la réaction se fait sentir de plus en plus contre ce genre. Souvenez-vous, Messieurs, quelle ampleur a pris le mouvement du costume et de la chanson populaire ces dernières années. Le peuple commence à s'y reconnaître dans ces gaies mélodies dont les paroles reflètent sa vie et son âme. N'est-ce pas dans les traditions que réside le meilleur moyen pour la défense spirituelle de notre patrie ? Regardez l'Allemagne, combien elle favorise ce mouvement ! Chez nous aussi, l'idée du costume national et de la chanson populaire doit prendre pied un peu partout, d'abord pour maintenir ce qui existe et ensuite pour ressusciter ce qui a déjà disparu. Ici, je dois rendre un hommage émouvant à la Chanson valaisanne qui, depuis 1931, a contribué dans une très forte mesure à cette renaissance et fait connaître notre canton mieux que toute la publicité répandue à gauche et à droite. Mais il est du devoir de l'Etat de protéger et d'encourager ce mouvement issu de l'initiative privée et de l'asseoir sur une base solide. C'est finalement tout profit pour lui de voir la famille revenir à de saines traditions et l'individu collaborer activement au maintien du visage aimé de la Patrie. Dans les écoles déjà on devrait inculquer aux enfants les principes et, par des exemples frappants, leur faire distinguer le vrai du faux. En le faisant, nous les attacherons plus fortement à leur terre, à leur sol natal et cultiverons, en même temps, l'idée sacrée de la Patrie.

Un autre fait attristant chez nous est la disparition du patois, cet idiome savoureux de nos pères, qui est chassé de plus en plus par l'enseignement moderne. On ne peut certes pas négliger la langue officielle qui est le français. Mais nous devrions maintenir notre antique langue maternelle et apprendre au citoyen à en apprécier la valeur. Le patois s'exprime en une langue imagée d'une richesse incomparable. Dans des cantons voisins, des disques ont été faits, afin de maintenir dans toute sa pureté cette langue du passé. Dans le canton de Fribourg, le mouvement du costume et de la chanson va de pair avec celui du patois et, périodiquement, ont lieu des concours dans cette langue qui est parlée encore un peu partout, mais surtout en Gruyère. Je demande donc que l'Etat veuille bien vouer toute sa sollicitude aussi à notre patois, afin de le préserver de la disparition.

Ma motion poursuit donc cinq buts :

1. demander à l'Etat délaborer un règlement mettant un frein à l'enlaidissement du pays au point de vue général, mais surtout en ce qui concerne les constructions et le matériel employé ;

2. de prendre des mesures urgentes pour que les vestiges du passé (tours, châteaux, églises, etc.) ne disparaissent pas ;
3. de demander à l'Etat qu'il veuille bien donner sa protection légale à la création d'un musée ethnographique valaisan ;
4. de protéger légalement les traditions populaires et tout spécialement les costumes nationaux et d'encourager financièrement la publication de chansons populaires valaisannes (commission à créer dans ce but) ;
5. d'examiner le moyen de sauvegarder le patois de nos campagnes.

Messieurs les députés,

Je sais que très souvent le Conseil d'Etat accepte favorablement les motions, mais que, pour des motifs différents, il laisse ces motions dormir dans les cartons. Et cela surtout lorsque ces motions ne revêtent pas un caractère urgent. Ne croyez cependant pas, Messieurs, que la motion que je viens de développer ne soit pas urgente. L'heure a sonné d'agir si nous voulons conserver à notre canton tout ce qui a fait son charme et le fait encore. Lors d'une séance de l'Union valaisanne du Tourisme, tous les membres — la plupart sont des hôteliers — ont exprimé le désir de voir le Conseil d'Etat prendre la défense le plus rapidement des sites menacés, afin de maintenir chez nous une clientèle qui est restée fidèle tout spécialement à cause de la beauté de la nature et des lieux pittoresques, mais qui pourrait bien désertier notre canton, si les mesures demandées n'étaient pas prises.

De son côté, la Société des architectes valaisans a fait parvenir dernièrement au Conseil d'Etat des propositions en vue des mesures à prendre dans des cas bien spécifiés. Vous avez appris finalement par les journaux que le beau village de Chamoson a pris des mesures pour que toute nouvelle construction ou modification soit conforme au style du pays. Actuellement, on peut déjà constater les bienfaits de cette mesure.

Ce que les autorités de Chamoson ont fait, toutes les communes peuvent le faire, mais il appartient à l'Etat d'étendre cette mesure à tout le canton. Ne croyez pas, Messieurs, que le Valaisan soit indifférent à l'art. Les œuvres du passé nous prouvent que nos aïeux avaient du goût. Mais le modernisme a fait son apparition et il est monté jusque dans les vallées les plus reculées. Des hommes de science sont venus capter l'eau de nos torrents, en modifiant complètement l'aspect primitif. Le fer, le ciment, ont fait leur apparition. Ne laissons cependant pas nos populations imiter ce modernisme. Il faut que nos montagnes conservent l'aspect du passé, que les chalets restent bien valaisans et que la population reste attachée à sa terre après comme avant. Fermons une fois pour toute la porte à cette tendance moderniste en décrétant les lois qui s'imposent afin de maintenir le Valais aux Valaisans.

Je termine en vous rappelant l'avertissement qu'en 1895 notre grand poète valaisan Mario donnait à ses compatriotes dans son livre intitulé *Le Vieux Pays* :

« Sachons conserver le Valais tel que Dieu l'a fait. Si le sol valaisan est pauvre, du moins a-t-il gardé son parfum. Hâtez-vous de le connaître avant qu'il ait dis-

paru, car il s'en va. Il s'en va où s'est envolé l'âge d'or, où s'en vont les vieux récits, les vieux refrains, les pieux débris du passé, où s'en vont toutes les choses pour disparaître avec elles et sans retour. Oui, le génie du Vieux Valais s'en va. Il s'en va, pourchassé par le flot toujours montant des envahisseurs modernes, il s'en va devant les pas de géant de la force brutale, devant la fièvre mercantile qui rêve d'instaurer des buvettes sur les plus hauts sommets. Le vieux génie ne trouvera bientôt plus un endroit pour poser son pied et son glas aura sonné. »

L'écrivain Mario avait raison. Le vieux Valais disparaît. Les sites s'enlaidissent. Des réclames tapageuses surgissent dans toutes les contrées du canton, bien en vue, afin de bien faire ressortir le mauvais goût de celui qui les a implantées. Et tout cela pour quelques sous ! Là encore il s'agit de prendre des mesures énergiques afin de faire disparaître ces immenses placards, fruits d'une autre mentalité que la nôtre !

Il appartient au gouvernement valaisan de maintenir nos sites pittoresques, nos vieilles traditions et de travailler à la renaissance de notre esprit, sans lequel le Valais n'aurait pas été un des fleurons de la couronne helvétique.

Paul de Rivaz.

Das Rathaus in Stans.

Eine ausserordentliche Nidwaldner Landsgemeinde beschloss am 24. Oktober 1938 die Aussenrenovation des alten und neuen Rathauses und die Vergrösserung und den Umbau des obern Ratsaales. Ueber die Einzelheiten dieses Umbaus spricht der Landsgemeinbeschluss nicht; doch wurde im Landrat und auch an der Landsgemeinde gesagt, die reiche Holzdecke des Saales müsse verschwinden. Unser Rathaus wurde anstelle des am 17. März 1713 beim Brande von Stans dem Feuer zum Opfer gefallenen alten Rathauses gebaut, das auch schon ein Steinbau gewesen war; auf halber Höhe umgab ihn aber eine auf Pfosten ruhende Holzgalerie, die offenbar dem Hause zum Verhängnis wurde. Dem Turm mit seinen dicken Mauern und nur schmalen Schlitzöffnungen vermochte das Feuer nichts anzuhaben. Durrer glaubt, dass dieser Turm schon zum ältesten, dem 1484 von Hansli Stulz erbauten Rathause gehört habe. Das heutige Rathaus wäre also das dritte an der gleichen Stelle. Es wurde 1717 bezogen. Nach Durrer entspricht die Stockwerkgliederung im wesentlichen derjenigen des abgebrannten Hauses.

Das Archiv und die alten Landammännerbildnisse konnten dem Feuer entrissen werden. Sie kamen wieder in das neue Rathaus hinein, dagegen sind die wertvollen alten Glasscheiben, welche die Fenster der Ratsstube geschmückt haben, ein Raub der Flammen geworden.

Der Brand schlug dem Wohlstand des Volkes und der Staatskasse tiefe Wunden; allein die damaligen Staatsmänner, die ihren Weitblick auch durch die Anlage des schönen Dorfplatzes bewiesen haben, statteten das neue Rathaus trotz den kar-